



Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur

TRANSACTION MANDAT SIMPLE		TRANSACTION MANDAT ORPIMAX
Terrain à bâtir	10 % TTC	10 % ttc
De 0 € à 49 999 €	6 000 € TTC	5 500 € TTC
De 50 000 € à 99 999 €	9 000 € TTC	8 500 € TTC
De 100 000 € à 149 999 €	11 500 € TTC	10 500 € TTC
De 150 000 € à 199 999 €	9 % TTC	8 % TTC
De 200 000 € à 249 999 €	8 % TTC	7 % TTC
De 250 000 € à 299 999 €	7 % TTC	6 % TTC
De 300 000 € à 349 999 €	6 % TTC	5 % TTC
350 000 € et +	5 % TTC	4 % TTC

HO  
no  
ra  
ir  
es  
de  
lo  
ca

tion TTC

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	120 € TTC	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable zone tendue	12 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable zone tendue
Etat des lieux location vide	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable
Etat des lieux location meublée	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	3 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable

Pour toute location dont la surface est inférieure à 20m<sup>2</sup>, le montant des honoraires est fixé à 350 euros.

**En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.**

Orpi gare immobilier – 5, avenue Anatole France – 94400 VITRY SUR SEINE

Honoraires au 01/01/2025

SAS Capital social de 1 000 € / RCS B CRETEIL 834 191 553 Carte professionnelle T n° CPI 9401208000024324 délivrée par CCI Paris ILE DE FRANCE